

# Les bâtiments de l'Etat vont faire peau neuve

Plus de 4 200 édifices publics seront rénovés d'ici à 2023 pour un coût de 2,7 milliards d'euros

L'Etat doit montrer l'exemple, avait insisté le gouvernement, jeudi 3 septembre, en présentant son plan de relance et en détaillant l'enveloppe consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments. Sur les 6,7 milliards réservés au sujet, 4 milliards d'euros le seront pour les bâtiments publics, dont 2,7 milliards pour les bâtiments publics d'Etat. Et dès le 7 septembre, les ministères et les services en région étaient priés de passer leur patrimoine en revue et de faire remonter leurs dossiers.

Depuis, 6 682 candidatures ont été déposées. La réhabilitation de la préfecture et du conseil départemental de Valence, dans la Drôme, côtoie la rénovation énergétique de l'école militaire de Bourges, dans le Cher, ou celle du camp de Mourmelon, dans la Marne. Si tous les chantiers étaient réalisés, il faudrait trouver 8,4 milliards d'euros. Il a donc fallu faire des choix. Et c'est finalement une sélection de 4 214 projets qui devait être présentée, lundi 14 décembre, lors de la conférence nationale de l'immobilier public.

Trois, quatre grands principes ont été retenus. Le gouvernement, soucieux d'adresser un signal fort à la jeunesse, « *parmi les populations les plus touchées par la crise* », a décidé de lui allouer la

moitié de l'enveloppe de 2,7 milliards d'euros. Les universités, les logements étudiants, les laboratoires de recherche, et tout bâtiment lié à l'enseignement supérieur, dont le parc immobilier date pour la plupart des années 1960 et 1970, ont donc été placés sur le haut de la pile. C'est ainsi que le Crous de Pessac, près de Bordeaux, va faire l'objet d'une rénovation lourde et que des bâtiments du campus Carlone à Nice seront re-isolés par l'extérieur.

Parmi les critères de sélection, il fallait aussi que le gain énergétique soit réel. Que tous les travaux puissent débiter avant la fin 2021 et soient achevés d'ici à la fin 2023, puisque tout ceci s'inscrit dans le cadre de la relance. Que ces chantiers favorisent les petites et moyennes entreprises. Et, enfin, que les fonds soient répartis sur l'ensemble des régions, territoires ultramarins y compris (6 % de l'enveloppe). Une fois tous ces principes appliqués, la liste des commissariats, gendarmeries, tribunaux, préfectures, casernes, théâtres, musées concernés a pu être arrêtée.

En revanche, les hôpitaux et les établissements de santé ne figurent pas au tableau. Leur rénovation doit être prise en charge par le Ségur de la santé, qui réserve 6 milliards d'euros à l'investisse-

ment, dont 2,1 milliards aux bâtiments. Si important soit-il, ce plan de rénovation de 4 200 bâtiments publics d'Etat n'est que la première pierre d'un vaste chantier. Au total, le parc immobilier de l'Etat, c'est 191 000 bâtiments (97 millions de m<sup>2</sup>). La route est donc encore longue. Or, il y a urgence à rénover tout ce patrimoine. Le bâtiment fait partie des quatre secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France : il est responsable de 18 % des émissions territoriales et de 40 % de la consommation finale d'énergie.

## Retombées concrètes

La France a signé pour un objectif ferme : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. A cette date, les logements devront être aux normes BBC (bâtiment basse consommation) – on est encore très loin du compte – et, pour le tertiaire, un décret fixe la réalisation de 60 % d'économies d'énergie du bâti par rapport à 2010.

Cette enveloppe de 2,7 milliards aura aussi des retombées économiques concrètes sur les petites et moyennes entreprises, espère le gouvernement. Ces chantiers pourraient créer 20 000 emplois, dont 80 % concerneraient les artisans, les ouvriers intervenant sur les chantiers, les bureaux d'études et les architectes. Cette

massification de la rénovation pourrait aider à mieux structurer la filière et amplifier la formation de professionnels spécialistes de ces questions de rénovation énergétique. De nombreux architectes rappellent d'ailleurs l'importance de prendre en compte le confort d'été, et non pas seulement celui d'hiver, dans les rénovations à venir. C'est ce qu'appelle aussi de ses vœux le Haut Conseil pour le climat dans son dernier rapport remis au gouvernement, le 24 novembre.

Une fois ces chantiers terminés, il sera nécessaire de les évaluer et de vérifier le réel gain en termes de consommation énergétique. Un Observatoire national de la rénovation énergétique a été créé en 2019. Plusieurs associations suggèrent, dans différents rapports, que ce rôle lui soit confié. Le gouvernement réfléchit plutôt à créer un comité sur le modèle de celui constitué pour évaluer la mise en œuvre des mesures de soutien économique d'urgence aux entreprises. Il pourrait être composé de parlementaires, de représentants des syndicats et du patronat, de représentants des ministères, de spécialistes de l'environnement, et être présidé par Benoît Cœuré, qui pilote déjà le premier. ■

ÉMELINE CAZI